

récent et pour lesquelles aucune place n'a été ménagée. (1) A Saint-Jean, comme dans toutes les églises du diocèse de Lyon et des diocèses environnants attachés aux mêmes rites et qui n'ont pas été construites dans les temps modernes, ou par des ordres religieux, il serait impossible d'installer un grand orgue sans encourir le reproche de vandalisme, sans mutiler le monument, sans rompre son harmonie intérieure par l'établissement d'une tribune et de son escalier. La règle exclusive des orgues est ainsi confirmée par l'édifice lui-même. (2) Quant à l'orgue de chœur de la Primatiale il a changé trois fois de place; on le mit d'abord en avant de l'autel où il était gênant pour le clergé comme pour les fidèles, à cause de ses dimensions, trop fortes pour l'usage auquel il était destiné; puis il usurpa la place de l'archevêque au fond de l'abside; actuellement il bouche une des arcades de la chapelle de la Sainte-Vierge, et le style aigu de sa boiserie se heurte aux ogives modérées du bas et aux pleins cintres de la galerie supérieure.

Dans les églises où il n'y a pas encore de grand orgue, il est inutile de s'imposer de lourdes dépenses et de gâter l'architecture pour en avoir un; car, en le maintenant dans des limites raisonnables il aura peu d'occasions de se faire entendre. Son but est évidemment de rehausser la pompe et l'éclat

(1) Dans certains pays, en Italie par exemple, on se sert, pour accompagner, d'orgues portatifs, quelquefois il y a des orgues placés sur les côtés de la nef aux tribunes et planant aussi sur le chœur.

(2) A Saint-Jean « lorsqu'on ôta le jeu d'orgues de l'abside, où il offusquait tous les regards, (dit M. l'abbé Cattet) quelqu'un demandait : où le placerons-nous ? Un célèbre architecte qui était présent nous a assuré qu'il avait répondu : il n'y a pas de place, parce que le monument tout entier dépose contre cet instrument à Lyon. Il ajouta avec beaucoup d'à-propos, et sans doute il ne parlait pas des chanoines :

*Quia si hi tacuerint, lapides clamabunt. St-Luc, C. 19, v. 40.. »*

Lettre à l'abbé Rony par M. Cattet. Lyon 1843, page 304.